

NYIRINDE KUVU Augustin

Comptabilite

27-10-1988

Doc: 1
Page: 11

NYILINDEKWE Augustin
Comptable Butare .
228 Butare

10 NOV. 1988

DECLARATION DE CREDANCE

Le Gouvernement de la Republique Rwandaise , Ministère des Finances et de l'Economie Département des Finances , Direction Générale de la Comptabilité Publique , doit à Monsieur Nyilindekwe Augustin , la somme de Deux mille sept cent francs Rwandais pour avoir payé lui même ses déplacements de service , suivant les ~~réquisitoires~~ détails ci- après et les réquisitoires et ordres de mission en annexe .

Le 17/05/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 11/08/ 1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 25/08/ 1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 09/09/ 1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 18/10/1988	Butare- Kigali	300 Frw
Total:		2.700 Frw

Soit : Deux mille sept cent francs Rwandais (2.700 Frw)

Fait à Butare le 20/10/1988

0 T-584 du 31-12-88

[Signature]
12/11/88

POUR APPROBATION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA
COMPTABILITE PUBLIQUE
[Signature]
NAHIMANA Théoneste

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 10 NOV 1988

LE BENEFICIAIRE
NYILINDEKWE Augustin
[Signature]

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18-118-04-03-02

Inscrit sous post. 69 au 2.11.88

Kigali le 27/10/88

Le Gestionnaire des Postes
[Signature]

[Signature]

APC 1879/88

NYILINDIKWE Augustin

C/O Compteur Butare

B.P. 228 Butare

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances et de l'Economie Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, doit à Monsieur Nyilindikwe Augustin, la somme de Deux mille sept cent francs Rwandais pour avoir payé lui même ses déplacements de service, suivant les ~~matricules~~ détails ci-après et les réquisitoires et ordres de mission en annexe.

Le 17/05/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 11/08/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 25/08/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 09/09/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 18/10/1988	Butare- Kigali	300 Frw
Total:		2.700 Frw

Soit : Deux mille sept cent francs Rwandais (2.700 Frw)

Fait à Butare le 20/10/1988

POUR APPROBATION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA

COMPTABILITE PUBLIQUE

HAHIMANA Théoneste

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

19 0 NOV. 1988

LE BENEFICIAIRE

NYILINDIKWE Augustin

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du 18.118.04.03-02

Inscrit sous post. 69 du 2.1.11.88

Kigali, le 27/10/88

Le Comptable Général

NYILINDIGIWE Augustin

c/o Compteur Butare

B.P. 228 Butare

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances et de l'Économie Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, doit à Monsieur Nyilindigwe Augustin, la somme de Deux mille sept cent francs Rwandais pour avoir payé lui-même ses déplacements de service, suivant les ~~matricules~~ détails ci-après et les réquisitoires et ordres de mission en annexes.

Le 17/05/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 11/08/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 25/08/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 09/09/1988	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
Le 18/10/1988	Butare- Kigali	<u>300 Frw</u>
Total:		2.700 Frw

Soit : Deux mille sept cent francs Rwandais (2.700 Frw)

Fait à Butare le 20/10/1988

POUR APPROBATION

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA

COMPTABILITE PUBLIQUE

BARUMANA Théoneste

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES

Kigali, le

20 NOV. 1988

LE BENEFICIAIRE

NYILINDIGIWE Augustin

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du18.....1.1.8.....04-03-12
Inscrit sous poste.....6.9.....du.....2.1.148
Kigali le2.7.10.88.....
(Sous) Gestionnaire des Crédits

NYILINDIWE Augustin

C/O Congrès Rutore

B.P. 228 Rutore

DECLARATION DE DEPENSE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances et de l'Économie Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, soit à Monsieur Nyilindiwe Augustin, la somme de Deux mille sept cent francs Rwandais pour avoir payé lui-même ses déplacements de service, suivant les ~~interventions~~ détails ci-après et les réquisitoires et ordres de mission en annexes.

Le 17/05/1988	Rutore - Kigali et Retour	500 Fw
Le 11/06/1988	Rutore - Kigali et Retour	500 Fw
Le 25/08/1988	Rutore - Kigali et Retour	500 Fw
Le 09/09/1988	Rutore - Kigali et Retour	500 Fw
Le 18/10/1988	Rutore - Kigali	300 Fw
Total:		2.700 Fw

Soit : Deux mille sept cent francs Rwandais (2.700 Fw)

Fait à Rutore le 20/10/1988

POUR APPROBATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA

COMPTABILITÉ PUBLIQUE

MAILIMANA Théodore

LE RESPONSABLE

NYILINDIWE Augustin



Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 1.8 ... 1.8 ... 0.4 - 03 - 02
Inscrit sous poste ... 69 ... du 211188
Kigali le ... 27/10/88
Le (sous) Gestionnaire des Crédits



Ministère des FINANCES et de l'Économie

Coste 19 du 17/5/88
Le gérant crédits des FINANCES
URUBU GUNDI Boniface

REQUISITOIRE

Le Transporteur ONATRACOM

résidant à KIGALI Préfecture de KIGALI

est prié de transporter Monsieur (s) Muyindukwe Augustin

Motif de voyage: Raison de service

se rendant de Kigali à Butare

Distance de _____ km à _____ fr. le km soit 300 Fr

Arrêté à la somme de Trois cent francs

Fait à KIGALI le 17/5 1988



- Le gestionnaire des crédits
- Le sous-gestionnaire des crédits (*)
- Le comptable de Préfecture

URUBU GUNDI Boniface



(*) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.
 (**) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèse : aller — aller-retour.
 (***) Montant en toutes lettres.
 (****) Biffer la mention inutile.

ORDRE DE MISSION

Monsieur..... *H. G. Ndirakobuca*..... *Augustin*.....
Fonction..... *Président des Comptes de la Province*.....
est autorisé d'aller à..... *K. G. G. G.*.....
pour..... *Faire passer les pièces comptables*.....
concernant les mois de Août, Septembre.....
et Octobre par les Directions d'Enregistrement et de Recherches
le matériel de bureau (Cassier)

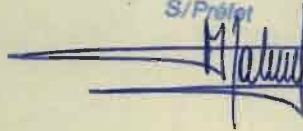
Date de départ : *le 17/05/88*

Durée de mission:.....

Fait à Butare : *le 17/05/88*

LE PREFET DE PREFECTURE BUTARE

Po **HABUMUGISHA Michel**
S/Prefet



Visa de l'autorité où
l'agent s'est rendu

Arrivée:.....

Départ :.....



Ministère des FINANCES et Economie

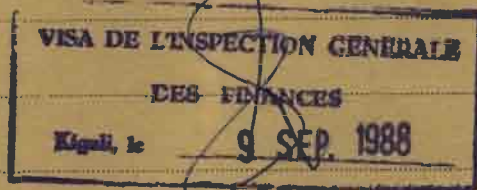
Feu 37 du 9/9/88
le s/gsterialité Epk'Publ.

REQUISITOIRE

Le Transporteur ONATRA-COM

résidant à KIGALI Préfecture de KIGALI

est prié de transporter Monsieur (s) Muyindekwe Augustin



Motif de voyage: regagner son poste d'attache

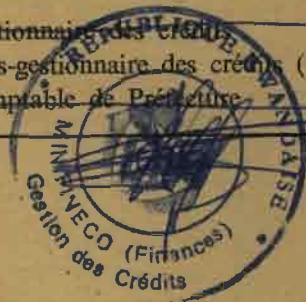
se rendant de Kigali à Butaro

Distance de 25 km à 300 fr. le km soit 3000

Arrêté à la somme de Trois cent francs

Fait à Kigali le 9/9 1988

- Le gestionnaire des crédits
- Le sous-gestionnaire des crédits ⁽¹⁾
- Le comptable de Préfecture



(1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.

(2) Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèse : aller — aller-retour.

(3) Montant en toutes lettres.

(4) Biffer la mention inutile.

ORDRE DE MISSION

Monsieur..... *N. Gashirakamba*..... *H. Ngabwira*..... (1)
..... (2)
est autorisé d'aller à *K. G. C. A. C.*.....
.....
Pour: *(Recevoir des services de transmission)*
(Libre-comptable des missions)
(M. A. G. et recherche matérielle)
(de Butare)
.....

Date de départ:..... *le 09/09/88*
Durée de mission:..... *2 jours*
Fait à Butare, le..... *09/09/88*

Le Préfet de préfecture,



F. Ndayishimiye
B
HARIMUGISHA Michel

Arrivé le *9*..... *1388*.....
(signature)
Départ le *10/9*.....
(signature)



Mukandekizi Immaculée
Mukand

ORDRE DE MISSION.

Monsieur... *NYIKI. N. DEKWE. Augustin*... (1)

..... (2)

est autorisé d'aller à .. *KIGALI* ..

Pour... *transmettre les procès-verbaux*
.. *de déficit de caisse (du MINSA.PASO)*
.. *du MINIFINCO* ..

LE CHEF DE SERVICE HIERARCHIQUE

Date de départ: *le 25.08.88*...

Durée de mission:.....

Fait à Butare, le... *25.08.88*...

Couplet Butare


LE Préfet de Préfecture,
KARANGWA Frédéric

b
HABUMUGISHA Michel
S. Préfet


Arrivé le... *25.8.88*...



Départ le... *25/8/88*...



M. mazimpaka Christine
chef de secrétariat
pté publique.

ORDRE DE MISSION

Monsieur (s)... *M. Ndirakobuca Augustin*.....(1)
Grade..... *Ph. de 2^e r. à la comptabilité publique*
est autorisé à se rendre à... *K. G. A. L.*.....
pour..... *Examiner les livres de comptable,*
livre de caisse, au cours de juillet 88
et chercher un matériel de bureau
.....

Date de départ: le... *11/08/1988*.....

Durée de mission.....

Date de retour: le... *11/08/1988*.....

Fait à... *Butare*..... le... *04/08/1988*

LE PREFET DE PREFECTURE

(Nom et Prénoms)

KIRWANIRWA Frédéric

Visa de l'autorité responsable

où l'agent s'est rendu

Arrivée: le... *11/08/88*...

Départ: le... *11/08/88*.....



M. magimpaka Christine
Chef de Secrétariat
Cpte publique

(1) Nom et prénoms

(2) Qualification du Fonctionnaire

(3) Motif du déplacement

ORDRE DE MISSION

Monsieur *Nyabindokwe Augustin* (1)

..... (2)

est autorisé à aller à *Vigati*

Pour *chercher le matériel de bureau*

Date de départ: *18.10.88*

Durée de mission:

Fait à Butare, le *17.10.88*

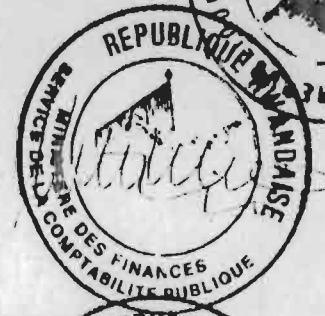
Le Préfet de préfecture,
.....

Arrivé le *18/10/88*
(signature)

Départ le *19/10/88*
(signature)

Habumugisha M. Associé

8 HABUMUGISHA Michel
S/Préfet





Ministère de FINANCES & ECONOMIE

REQUISITOIRE

Le Transporteur ONIATRACOM

résidant à KIGALI Préfecture de KIGALI

est prié de transporter Monsieur (s) Mugimukwe Augustin

Motif de voyage: raison de service

se rendant de Butare à Kigali aller et retour ^(x 9) ⁽¹⁾

Distance de _____ km à _____ fr. le km soit 2.700

Arrêté à la somme de deux mille sept cent francs ✓

Fait à Kigali le 27/10/88 19__

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 10 NOV. 1988

- Le gestionnaire des crédits
- Le sous-gestionnaire des crédits ⁽¹⁾
- Le comptable de Préfecture

VM

(1) Qualification du fonctionnaire ou de l'agent.
 Préciser l'endroit de départ et d'arrivée — ne pas omettre de mentionner entre parenthèse : aller — aller-retour.
 (2) Montant en toutes lettres.
 (3) Biffer la mention inutile.